

Mode d'emploi

Les Critères de qualité du Réseau d'écoles21 comprennent 25 modules :

- Le **module de base** sert de porte d'entrée dans les critères de qualité.
- Les 24 modules thématiques permettent une approche plus approfondie.

Les modules thématiques couvrent les quatre domaines suivants :

A Principes d'action (6 modules)

B Organisation (2 modules)

C Education en vue d'un développement durable (8 modules)

D Promotion de la santé (8 modules)

Recommandation du Réseau d'écoles21

Nous recommandons à toutes les écoles de commencer par le **module de base** lorsqu'elles utilisent l'instrument pour la première fois. Deux ou trois autres modules peuvent être sélectionnés pour une étude plus approfondie.

Pour les écoles qui rentrent dans le Réseau ou qui refont un état des lieux chaque 3 ans, les Critères de qualité sont un instrument précieux. Les objectifs, indicateurs et mesures nommés dans la convention peuvent être revus et actualisés.

Chaque école choisit le ou les modules thématiques selon ses propres priorités. Plusieurs points de départ sont possibles, tel qu'un axe thématique spécifique, un besoin d'action urgent ou la perspective de progrès rapides et tangibles.

Chaque module consiste en une liste de maximum dix indicateurs qui répondent à la question : À quoi reconnaissons-nous que ce critère est rempli ?

Pour chaque indicateur sont proposés un état des lieux de sa mise en œuvre actuelle dans l'école (1 = jamais, 4 = presque toujours) et une priorisation pour son traitement futur (1 = faible, 4 = très haute). La liste d'indicateurs ne doit pas être comprise comme une liste de contrôle à parcourir de bout en bout. Au contraire : elle permet de fixer des priorités.

Recommandation du Réseau d'écoles21

Nous recommandons aux écoles qui utilisent les Critères de qualité de viser comme but le niveau 3, soit « souvent ».

Les indicateurs des 16 modules pour **l'éducation en vue d'un développement durable (C)** et pour **la promotion de la santé (D)** se répartissent selon deux axes : « Enseigner, apprendre et accompagner. » et « L'école comme espace d'apprentissage, de travail et de vie ».

A la fin de chaque module sont proposés des liens avec d'autres modules ou informations vers des pages thématiques du Réseau : www.reseau-ecoles21.ch.

Précisions

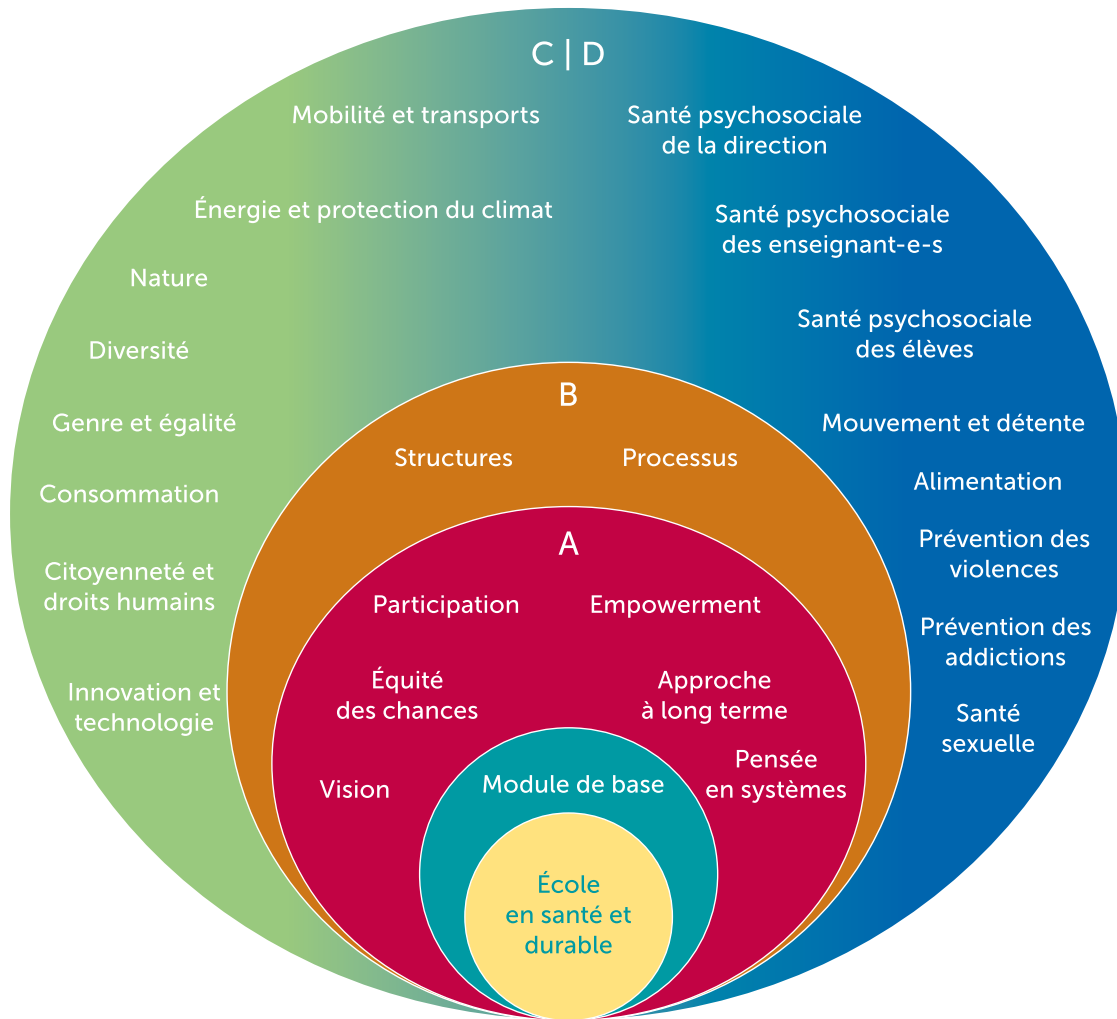
Le **module de base** contient une sélection d'indicateurs tirés des **Principes d'action (A)** et d' **Organisation (B)**. Par exemple, la mention « **A.1.1** » fait référence au premier indicateur du module A « **Participation** ».

L'expression « école en santé et durable » utilisée dans tous les modules peut être remplacée par « école en santé » pour une école ayant le profil « Nous sommes en route vers une école en santé ».

Remarque

Par « parents », nous entendons tou-te-s les tuteurs/-trices légaux/-ales et personnes responsables de l'éducation. Le seul terme « parents » est utilisé par souci de simplicité, mais il doit être compris dans un sens large.

Table des matières



Module de base	5
A Principes d'action	
A.1 Participation	7
A.2 Empowerment	8
A.3 Équité des chances	9
A.4 Approche à long terme	10
A.5 Vision	11
A.6 Pensée en systèmes	12
B Organisation	
B.1 Structures	13
B.2 Processus de développement de l'école	14
C Éducation en vue d'un développement durable	
C.1 Mobilité et transports	16
C.2 Énergie et protection du climat	18
C.3 Nature	20
C.4 Diversité	22
C.5 Genre et égalité	24
C.6 Consommation	26
C.7 Citoyenneté et droits humains	28
C.8 Innovation et technologie	30
D Promotion de la santé	
D.1 Santé psychosociale de la direction	32
D.2 Santé psychosociale des enseignant-e-s	34
D.3 Santé psychosociale des élèves	36
D.4 Mouvement et détente	38
D.5 Alimentation	40
D.6 Prévention des violences	42
D.7 Prévention des addictions	44
D.8 Santé sexuelle	46

D.2 Santé psychosociale des enseignant-e-s

Question clé pour les indicateurs :

À quoi reconnaissons-nous que notre école met systématiquement en œuvre le domaine de qualité « Santé psychosociale des enseignant-e-s » ?

		Etat des lieux				Priorité			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Enseigner, apprendre et accompagner									
1.	Les enseignant-e-s connaissent les principes d'une organisation de l'enseignement favorable à la santé (par ex. : variété des méthodes, rythmes/rituels, enseignement et apprentissage en mouvement, transparence, ressourcement en nature, participation, équilibre entre exigences des tâches et climat positif de collaboration) et les appliquent.								
2.	L'estime et la reconnaissance vis-à-vis des enseignant-e-s et du personnel d'encadrement de la part des acteurs suivants sont encouragées :								
	a. classes								
	b. autres enseignant-e-s								
	c. direction								
	d. parents								
3.	Dans l'enseignement au quotidien,								
	a. des structures de coopération permettant de soulager chacun-e sont mises en place (par ex. : ententes et informations mutuelles, recherche conjointe de solutions, accompagnement des jeunes enseignant-e-s).								
	b. le gain de qualité à travers la coopération est perçu positivement.								
	c. il existe des espaces protégés pour décompresser et pour la mise en perspectives et recherche de solutions pour la gestion de situations « difficiles ».								
4.	Des ressources éprouvées et faciles à utiliser concernant la santé psychosociale (par ex. : leadership participatif, estime de soi, atmosphère de travail, communication, gestion de soi et du temps, gestion de projet)								
	a. sont à disposition.								
	b. sont utilisées.								
5.	Il existe des modèles/offres de soutien (coaching, conseil, intervision) pour les enseignant-e-s et le personnel d'encadrement qui rencontrent des difficultés dans leur enseignement.								

EVALUATION: Etat des lieux 1) jamais 2) rarement 3) souvent 4) presque toujours Priorité 1) faible 2) moyenne 3) haute 4) très haute



D.2 Santé psychosociale des enseignant-e-s

Question clé pour les indicateurs :

À quoi reconnaissons-nous que notre école met systématiquement en œuvre le domaine de qualité « Santé psychosociale des enseignant-e-s » ?

		Etat des lieux				Priorité			
		1	2	3	4	1	2	3	4
L'école comme lieu d'apprentissage, de travail et de vie									
6.	a. Entre collègues règne un climat d'estime mutuelle (respect, confiance), de reconnaissance et de soutien réciproque.								
	b. Notre équipe prend le temps pour réfléchir aux méthodes et au climat de collaboration concernant les disciplines.								
7.	a. Notre équipe scolaire aborde régulièrement des questions concernant la santé individuelle et le climat de collaboration entre professionnel-le-s.								
	b. Des offres visant à renforcer la santé des enseignant-e-s et du personnel d'encadrement (par ex. : intervision, supervision, conseil et soutien par des spécialistes externes, propositions de moments de détente ou loisirs) sont en place et utilisées.								
	c. Des contacts avec des services externes (associations, fondations) dans le domaine de la santé psychosociale existent et sont utilisés.								
8.	Les enseignant-e-s disposent d'espaces adaptés pour								
	a. enseigner.								
	b. préparer et évaluer leurs cours.								
	c. échanger informellement.								
9.	Notre école tient compte des éléments suivants lors de l'attribution des tâches :								
	a. les compétences et intérêts des concerné-e-s.								
	b. l'équilibre de la charge de travail entre collègues.								
10.	La santé des enseignant-e-s est prise en compte dans tous les sujets de développement de l'école et soutenue par un style de gestion favorable à la santé (par ex. : participation, promotion du sentiment d'appartenance, transparence).								

EVALUATION: Etat des lieux 1) jamais 2) rarement 3) souvent 4) presque toujours Priorité 1) faible 2) moyenne 3) haute 4) très haute

Liens étroits avec les modules suivants : [A.1 Participation](#) [A.2 Empowerment](#) [D.1 Santé psychosociale de la direction](#) [D.3 Santé psychosociale des élèves](#)

Informations complémentaires dans le domaine de l'EDD et de la promotion de la santé :

[Climat scolaire](#) [Santé psychique \(Site internet du Réseau d'écoles21\)](#)